

## PRÊT REER



RESPONSABILITÉS DU REPRÉSENTANT	
Formulaires à remplir	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Demande de prêt REER (F16)</li> <li>› Proposition Programme Épargne et Retraite IAG (F17) (pour un nouveau contrat REER)</li> </ul>
Traitement des dossiers des clients ayant des difficultés financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Aucun prêt ne sera accordé aux clients ayant ou ayant déjà eu des difficultés financières (faillite, arriérés sur prêts, cartes de crédit ou autres emprunts)</li> </ul>
Prêt en défaut de paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>› La participation du représentant est requise pour les clients en défaut de paiement</li> <li>› Une récupération proportionnelle de la commission de vente sera effectuée s'il y a défaut prolongé de remboursement du prêt (plus 35 \$ de frais d'administration)</li> </ul>
FRAIS D'ADMINISTRATION	
Augmentation subséquente du prêt	› Aucuns frais
Remboursement forfaitaire du prêt	› Aucuns frais
Modification du montant de remboursement mensuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Augmentation : Aucuns frais</li> <li>› Diminution : Aucuns frais lorsqu'un dépôt forfaitaire de 100 \$ est effectué pour le remboursement du prêt</li> </ul>
Prélèvement sans provision	› 15 \$
Annulation du prêt dans les 60 premiers jours	› 35 \$
Modification du prêt à la suite d'une séparation ou d'un divorce	› 35 \$



## PROGRAMME ÉPARGNE ET RETRAITE IAG

ECOFLEX | ECOFLEXTRA



## PRÊT REER



Votre partenaire de confiance.

[www.inalco.com](http://www.inalco.com)



# PRÊT REER

## Le fonctionnement... en un coup d'œil

### AVANTAGES À UTILISER LE PRÊT REER

- › Moyen simple et rapide d'augmenter les cotisations à son REER ou à celui de son conjoint
- › Remboursement mensuel adapté à son budget
- › PRÊT remboursable en tout temps
- › Possibilité d'investir dans un très grand choix de fonds de placement
- › Capitalisation des rendements à l'abri de l'impôt en vue d'un revenu de retraite supérieur

### EN BREF

Cotisations visées	<ul style="list-style-type: none"><li>› Cotisations pour l'année courante</li><li>› Cotisations antérieures inutilisées</li></ul>
Montant autorisé	<ul style="list-style-type: none"><li>› 1 000 \$ à 25 000 \$</li></ul>
Comptant	<ul style="list-style-type: none"><li>› Aucune exigence de comptant</li></ul>
Prêt	<p><b>Individuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>› L'emprunteur verse la totalité de la cotisation dans son REER</li></ul> <p><b>Conjoint</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>› L'emprunteur verse une partie ou la totalité de la cotisation REER dans le REER de son conjoint (signature du conjoint requise à titre de coemprunteur)</li></ul>

### TAUX D'INTÉRÊT

Pour connaître les taux en vigueur, veuillez aller à [www.inalco.com/tauxprets](http://www.inalco.com/tauxprets).

### OPTIONS D'INVESTISSEMENT

Toutes les options d'investissement de la série Classique, Ecoflex et Ecoflextra sont offertes.

Maximum 75 % dans les fonds plus volatils	<ul style="list-style-type: none"><li>› Fonds d'actions américaines et internationales</li><li>› Fonds spécialisés</li></ul>
Date d'effet du prêt	<ul style="list-style-type: none"><li>› La date d'effet du prêt correspond à la date d'approbation de la demande au siège social (une demande dûment remplie favorise une approbation rapide)</li></ul>
Fréquence d'envoi du relevé au client	<ul style="list-style-type: none"><li>› Envoi annuel en date du 31 décembre de chaque année</li></ul>

### MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Remboursement mensuel minimum	<ul style="list-style-type: none"><li>› Établi selon la durée de remboursement choisie par le client : 12, 24, 36* ou 48* mois</li><li>› Remboursement effectué par paiements préautorisés (PAC)</li><li>› Remboursement partiel ou total possible en tout temps</li></ul>
Date du 1 <sup>er</sup> paiement PAC	<ul style="list-style-type: none"><li>› Option 30 jours</li><li>› Option 120 jours**</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>› 1<sup>er</sup> versement PAC dans les 30 jours suivant la date d'effet du prêt</li><li>› 1<sup>er</sup> versement PAC à 120 jours suivant la date d'effet du prêt</li></ul>
Possibilité d'augmentation du prêt	<ul style="list-style-type: none"><li>› Le remboursement minimum est ajusté pour correspondre à l'augmentation du montant accordé</li></ul>
À la suite d'un remboursement forfaitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>› Le prêt sera remboursé sur une plus courte période, le remboursement mensuel minimum demeurant le même</li></ul>
Exigence lors du remboursement PAC par une entreprise	<ul style="list-style-type: none"><li>› Une résolution dans laquelle sont mentionnés les signataires autorisés de l'entreprise est requise</li></ul>

\* Offert pour les prêts de 5 000 \$ et plus

\*\* Le client doit avoir accumulé un minimum de 500 \$ dans son contrat pour se prévaloir de l'option 120 jours.

